



Smicotom
Engagés ensemble pour un territoire durable

20 Zone d'activités, 33 112 Saint-Laurent-Médoc
05 56 73 27 40 / contact@smicotom.fr

DATE :

Quai de transfert des Recyclables à Saint Laurent Medoc

Demande d'autorisation n° /2026

Raison sociale : SIRET (ou RNA pour les associations) :

Enseigne commerciale :

Secteur d'activité:..... Code NAF :

Nom du demandeur :

Adresse de facturation :

Téléphone portable : Fixe :

Mail :

Consultez l'application Mobile Smicotom – L'info déchets pour vérifier l'accessibilité des sites avant tout déplacement

Coordonnées et nom du transporteur (si différent) :

Source et origine du déchet :

- Divers chantiers sur le territoire du Smicotom
- Chantier ponctuel, précisez l'adresse :

Immatriculation(s) du (ou des) véhicule(s) : ; ; ;

Demande l'autorisation de déposer, pour traitement, sur le quai de transfert des recyclables du SMICOTOM à Saint Laurent Médoc, les déchets décrits ci-dessous : (un type de déchet par ligne)

Code déchets (CED) / Description du déchet (Choisissez dans la liste proposée ou écrivez manuellement ; les termes de DIB ou tout venant sont à proscrire)	Processus de production du déchet	Apparence			Cadre réservé Smicotom	
		Aspect physique	Présence d'odeur	Couleur	Décision	Destination
		<input type="checkbox"/> Solide <input type="checkbox"/> Liquide <input type="checkbox"/> Pâteux <input type="checkbox"/> Pulvérulent	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
		<input type="checkbox"/> Solide <input type="checkbox"/> Liquide <input type="checkbox"/> Pâteux <input type="checkbox"/> Pulvérulent	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
		<input type="checkbox"/> Solide <input type="checkbox"/> Liquide <input type="checkbox"/> Pâteux <input type="checkbox"/> Pulvérulent	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
		<input type="checkbox"/> Solide <input type="checkbox"/> Liquide <input type="checkbox"/> Pâteux <input type="checkbox"/> Pulvérulent	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
		<input type="checkbox"/> Solide <input type="checkbox"/> Liquide <input type="checkbox"/> Pâteux <input type="checkbox"/> Pulvérulent	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
		<input type="checkbox"/> Solide <input type="checkbox"/> Liquide <input type="checkbox"/> Pâteux <input type="checkbox"/> Pulvérulent	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			

Les déchets non admissibles sur le quai de transfert des recyclables :

- déchets dangereux au sens de l'article R. 541-8 du code de l'environnement à l'exception des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes et des déchets de terres amiantifères ;
- déchets d'activités de soins et assimilés à risques infectieux ;
- les substances chimiques non identifiées et/ ou nouvelles qui proviennent d'activités de recherche et de développement ou d'enseignement et dont les effets sur l'homme et/ ou sur l'environnement ne sont pas connus (par exemple, déchets de laboratoires, etc.) ;
- déchets radioactifs, c'est-à-dire toute substance qui contient un ou plusieurs radionucléides dont l'activité ou la concentration ne peut être négligée du point de vue de la radioprotection
- déchets contenant plus de 50 mg/ kg de PCB ;
- déchets d'emballages au sens de l'article R. 543-43 du code de l'environnement ;
- déchets qui, dans les conditions de mise en décharge, sont explosibles, corrosifs, comburants, facilement inflammables ou inflammables, conformément aux définitions des articles R. 541-7 à R. 541-11-1 du code de l'environnement ;
- déchets dangereux des ménages collectés séparément ;
- déchets liquides (tout déchet sous forme liquide, notamment les eaux usées, mais à l'exclusion des boues) ou dont la siccité est inférieure à 30 %;
- les déchets de pneumatiques ;
- et tout déchet professionnel bénéficiant d'une filière spécifique.

Le producteur ou détenteur du déchet soussigné :

- Certifie avoir connaissance de sa responsabilité au titre des articles L. 541-1 et suivants du Code de l'environnement et s'engage à procurer toute information utile à la bonne élimination de son déchet ;
- Certifie avoir réalisé un tri séparé des flux valorisables en vue de leur recyclage, leur valorisation matière ou énergétique, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date d'apport des déchets sur le site ;
- Dans le cas de déchets apportés en installation de stockage de déchets non dangereux, certifie que les déchets livrés sont ultimes au sens de l'article L 541-2-1 du code de l'environnement ;
- Certifie que les déchets livrés ne sont pas mélangés à des déchets interdits et ne contiennent pas d'éléments radioactifs ;
- Certifie ne pas avoir mélangé ou dilué les déchets dans le seul but de répondre aux critères d'admission des déchets sur le site ;
- Certifie l'exactitude des renseignements fournis dans ce certificat et s'engage à fournir toute information nécessaire quant à l'identification du déchet et à livrer un produit conforme aux spécifications de cette fiche ;
- S'engage à signaler toutes modifications du déchet livré pouvant entraîner un changement du résidu.

Seuls seront admis sur le site des véhicules conformes à la réglementation et au code de la route, et comportant tous les équipements permettant d'éviter pollution et dispersion des déchets, lors des transports. Le ou les chauffeurs respecteront les consignes données lors de l'entrée sur le site.

En cas de livraison de déchets non conformes à la présente autorisation ou à la réglementation du site, le rechargement sera effectué par le SMICOTOM, aux frais du demandeur.



Joindre à votre demande : extrait de KBIS + RIB

Si au moins un des déchets à prendre en charge est destiné à l'enfouissement, joindre : l'attestation de tri et justificatifs + le rapport de caractérisation

Adresser l'ensemble des documents à contact@smicotom.fr

Nom et signature du demandeur

Accord du syndicat – P/O le Président

Site ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 16h20 - Accès refusé en dehors de ces horaires.

Attention : site susceptible d'être impacté par des fermetures exceptionnelles.

Assurez-vous de l'ouverture du site avant tout déplacement via :

- le site internet
- la page facebook du Smicotom
- ou en téléchargeant l'application mobile